

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Si le député veut que je poursuive, je m'incline.

Afin de prévenir tout malentendu, qu'il me soit permis d'énumérer de nouveau les divers points. Après le présent débat, nous passerons à la 3^e lecture du bill n° C-251. Ensuite, nous examinerons les articles 93 et 100 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. S'il nous reste du temps, nous passerons alors aux articles 79, 96, 104, 110 et 117. Ce soir, la Chambre siègera après 10 heures, sans limite de temps. Demain, elle siègera de 6 heures à 10 heures du soir, La Chambre consent-elle à ce qu'il en soit ordonné ainsi?

Ce programme a été accepté par les députés.

L'hon. M. Lambert: Rien n'indique, dans tout cela, que le bill actuel devrait passer par toutes les étapes habituelles. L'affirmation de tout ami, le député de Kamloops, est tout à fait raisonnable. Si nous faisons subir la deuxième lecture au bill actuel et en poursuivions l'étude demain, je n'y verrais pas d'inconvénient. Mais je proteste contre cette hâte excessive à faire passer par toutes ces étapes un bill présenté à la Chambre hier.

Une voix: Quatorze jours au moins.

M. Thompson: On a accepté en général, et finalement adopté par un ordre de la Chambre, qu'après avoir terminé l'étude du bill n° C-251, nous passerions à celle des bills n°s C-252 et C-253. Nous avons passé trois heures ou trois heures et demie à un débat quelque peu futile à propos du bill n° C-251, qui absorbé presque tout notre temps ce soir.

Quoi qu'il en soit, il est raisonnable, je pense, d'accepter le rappel au Règlement que le député de Kamloops a soulevé. Somme toute, le bill renferme 19 articles et couvre environ 15 pages. Nous ne pouvons lui rendre justice ce soir, bien que nous soyons d'accord, je pense, quant au principe du bill. J'appuie donc le député de Kamloops lorsqu'il dit que nous devrions adopter la deuxième lecture du bill, puis lever la séance.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce qu'on comprenne bien une chose. L'ordre de la Chambre prévoyait clairement que le bill devrait être adopté ce soir. Mais étant donné le désir évident chez les députés de vouloir débattre le bill par le détail et vu que d'autres bills ont pris plus de temps que nous ne l'avions prévu, je serais tout à fait disposé, si les députés y consentent, à arrêter les travaux dès que nous aurons franchi l'étape de la deuxième lecture. Toutefois, je voudrais mettre en délibération un troisième article portant sur une troisième lecture.

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre consent-elle à l'unanimité à annuler l'ordre qu'elle avait adopté antérieurement ce soir?

[L'hon. M. Fulton.]

L'hon. M. McIlraith: Non. L'ordre reste inscrit. Mais nous demandons à passer à la deuxième lecture du bill en ce moment...

L'hon. M. Churchill: Et d'arrêter là.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre est-elle unanime?

Des voix: D'accord.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je suis déconcerté par la motion que Votre Honneur vient de mettre aux voix. Sauf erreur, une motion a déjà été proposée en vue de la deuxième lecture de ce bill.

L'hon. M. McIlraith: Nous venons de l'adopter.

M. Barnett: Je pose la question de privilège. Avant tous ces rappels au Règlement, Votre Honneur m'avait accordé la parole sur la deuxième lecture du bill. Si je comprends bien l'accord...

L'hon. M. Monteith: On discutait de la deuxième lecture.

L'hon. M. Fulton: Le député me permettrait-il d'apporter une précision? Je pense que nous ne devrions pas consentir à procéder à toutes les étapes du bill ce soir comme on nous l'avait demandé, semble-t-il, et j'ai pensé qu'en guise de compromis, nous pourrions consentir à la deuxième lecture, mais pas plus. Nous pouvons prononcer les autres discours à l'étape de l'étude du bill en comité demain. La position de personne n'est compromise, puisque tout ce que nous voulions dire à l'étape de la deuxième lecture pourra, je pense, être dit à l'étape de l'examen en comité.

M. Barnett: En toute déférence pour le député de Kamloops, la présidence m'avait accordé la parole. Je n'avais pas l'intention de parler longuement; je voulais simplement formuler quelques remarques à l'étape de la deuxième lecture du bill. Je n'ai certainement pas souscrit à une entente aux termes de laquelle la mesure serait censée avoir été adoptée en deuxième lecture. Le député d'Edmonton-Ouest a prononcé un discours à l'étape de la deuxième lecture. La présidence m'a ensuite donné la parole. Je n'ai aucun désir de faire un long discours mais j'avais cru que nous terminerions la deuxième lecture et ne nous formerions pas en comité. Est-ce exact?

• (12.40 a.m.)

L'hon. M. McIlraith: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre consent-elle à ce que nous étudions le projet de loi au comité plénier lors de la prochaine séance?